

## Lettonie : recommandations en cas de guerre

### Description

Par Cécilie Bayou (sources : *The Baltic Course*, *LETA*, *Delfi.lv*)

Le ministre letton de l'Intérieur a élaboré un projet de document à l'usage des habitants du pays, rassemblant des recommandations concernant la manière d'agir en cas de guerre. Simultanément, le Service de sauvetage et d'intervention en cas d'incendie a, lui aussi, préparé une brochure expliquant comment agir en situation d'urgence, mais sans mentionner les mots guerre ou conflit armé.

Un comité de la Saeima (Parlement) vient d'examiner ces deux projets avant de les adresser au gouvernement, afin que le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur et celui de la Défense notamment les étudient. Les questions qui ont divisé les membres du comité portent à la fois sur le contenu précis et sur le mode de diffusion de ces documents.

Celui établi par le ministre de la Défense se composerait de deux pages A4 qui indiquent comme évacuer un bâtiment, comment faire des provisions et des réserves, comment se préparer à un conflit et se comporter en zone militaire. Il est indiqué qu'en cas de conflit, les habitants doivent se rassembler et s'efforcer de quitter la zone dangereuse, si possible emporter avec eux leurs papiers, un peu d'argent, leur carte de crédit, leur téléphone portable avec chargeur, leurs médicaments, un peu de nourriture, voire un couteau, une hache et de quoi faire du feu (briquet, allumette). Il est demandé à chacun de signaler aux autorités toute personne suspecte ou jugée dangereuse parce qu'armée notamment.

De son côté, le ministre letton de l'Économie envisage de chiffrer le coût de la fourniture à la population de biens de première nécessité (produits d'hygiène, couvertures, vêtements, allumettes, etc.) en cas de conflit. Selon les premières évaluations avancées, il faudrait compter 30 euros par mois et par habitant de moins de 2 ans, 50 euros pour ceux âgés de 2 à 18 ans et 60 euros pour les adultes.

La démarche des autorités lettones rappelle celle adoptée par les autorités lituaniennes qui, début 2015, ont largement diffusé auprès de la population un *Manuel de survie*.

**date créée**

19/03/2015

**Champs de Maita**